

INDICE NATIONAL DES FERMAGES EN 2021 DANS LA VIENNE

Selon l'arrêté ministériel du 12 juillet 2021 constatant pour 2021 l'indice national des fermages (JO du 20/07/2021) et l'arrêté préfectoral n°2021/DDT/SEADR/525 en date du 16 août 2021, les fermages de l'année 2021 sont les suivants :

1 - CONSTATATION DE L'INDICE ET ACTUALISATION DES VALEURS LOCATIVES

- ◆ L'indice national des fermages est de **106,48 pour l'année 2021**.
- ◆ La **variation de l'indice 2021** par rapport à celui de l'année précédente est de **+ 1,09 %**.
- ◆ La **période de validité** de l'indice et de sa variation est **du 1^{er} SEPTEMBRE 2021 au 31 AOUT 2022**.
- ◆ **Minima et maxima des loyers des terres et des bâtiments d'exploitation :**

Nota : les valeurs initiales sont définies en euros par l'arrêté préfectoral du 26 mai 2021 (arrêté n°2021/DDT/SEADR/214).

Groupe de terres	Minimum/ha	Maximum/ha
Groupe 0	143.55 €	162.23 €
1 ^{er} groupe	125.85 €	142.56 €
2 ^{ème} groupe	103.23 €	124.87 €
3 ^{ème} groupe	86.52 €	102.25 €
4 ^{ème} groupe	51.12 €	84.55 €

Catégorie de bâtiment	Minimum/m ²	Maximum/m ²
Catégorie 0	2.83 €	5.65 €
1 ^{ère} catégorie	1.37 €	3.96 €
2 ^{ème} catégorie	0.86 €	2.83 €
3 ^{ème} catégorie	0.53 €	2.04 €
4 ^{ème} catégorie	0.18 €	0.56 €
5 ^{ème} catégorie	Néant	Néant

2 – MINIMA ET MAXIMA DANS LE CAS PARTICULIER DES VIGNES

- ◆ **En cas d'actualisation du loyer au moyen de l'indice national des fermages :**

Type de vigne	Minimum/ha	Maximum/ha
A.O.C. « Saumur » rouge	494.54 €	989.07 €
A.O.C. « Saumur » blanc	371.64 €	743.28 €
A.O.C. « Haut-Poitou » rouge	205.49 €	409.98 €
A.O.C. « Haut-Poitou » blanc	273.33 €	547.62 €
Vin de France rouge	88.48 €	176.97 €
Vin de France blanc	107.17 €	214.33 €
Vin de Pays de Val de Loire rouge	174.03 €	349.02 €
Vin de Pays de Val de Loire blanc	233.01 €	465.04 €

Les fermages en denrées pour les vignes seront à paraître ultérieurement dans un prochain arrêté préfectoral prévu à l'automne.

EVOLUTION DE L'INDICE NATIONAL DES FERMAGES

Année	Indice	Variation par rapport à l'année précédente
2009	100	-
2010	98.37	- 1,63 %
2011	101.25	+ 2.92 %
2012	103.95	+ 2,67 %
2013	106.68	+ 2,63 %
2014	108.30	+ 1,52 %
2015	110.05	+1,61 %
2016	109.59	- 0,42 %
2017	106.28	- 3,02 %
2018	103.05	- 3,04 %
2019	104.76	+ 1,66 %
2020	105.33	+ 0,55 %
2021	106.48	+ 1.09 %

A titre indicatif, voici les **valeurs de fermage en denrées**, mais le fermage doit être fixé en monnaie et non plus en denrées depuis la loi du 2 janvier 1995, pour tous les nouveaux baux et les baux renouvelés depuis.

Blé	23,72 € /quintal
Viande bovine	3.68 € /kg net
Viande ovine	2.57 € /kg vif
Lait	0.36 € le litre
Champignons	0.79 € le kg

Laura BARTOUT
16/09/2021